



Lettre d'information N°14 - 7 avril 2022

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Lancement de la télédéclaration PAC : La télédéclaration des dossiers PAC 2022 est ouverte jusqu'au 16 mai 2022. Sont concernées les aides découplées, les aides couplées végétales, l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), les aides en faveur de l'agriculture biologique (AB), les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et l'aide à l'assurance récolte. [En savoir plus](#)

Remboursement anticipé de la TICPE et de la TICGN : Les demandes de remboursement anticipé sur les consommations de 2021 peuvent être déposées maintenant. Les exploitants éprouvant des difficultés de trésorerie ont tout intérêt à le faire dès à présent afin que l'avance sur les livraisons de 2022 leur soit versée automatiquement dans les meilleurs délais. [En savoir plus](#)

Nouvel épisode de gel : Plusieurs mesures ont été décidées pour soutenir les agriculteurs à nouveau mis à rude épreuve par l'épisode de gel de ces derniers jours, dans plusieurs régions de France. [En savoir plus](#)

Dans le reste de l'actualité

Reconnaissance de catastrophe naturelle : Un arrêté du 1er avril 2022 paru au Journal officiel du 6 avril 2022 porte constatation de l'état de catastrophe naturelle dans plusieurs départements. [En savoir plus](#)

Extension de la définition des BA : L'administration fiscale met à jour sa documentation en tenant compte de l'article 12 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 selon lequel sont considérés comme bénéficiaires de l'exploitation agricole les revenus qui proviennent des actions réalisées par les exploitants agricoles qui contribuent à restaurer ou à maintenir des écosystèmes dont la société tire des avantages. [En savoir plus](#)

De nouvelles décisions contre la grippe aviaire : Deux instructions DGAL/SDSBEA/2022-257 du 31 mars 2022 et DGAL/SDSBEA/2022-265 du 1er avril 2022 ont été publiées. La première a pour objet de présenter les modalités d'utilisation du dépeuplement préventif en Bretagne, la seconde les modalités d'utilisation du dépeuplement préventif « pare feu ». [En savoir plus](#)

Assurance accidents du travail : Un arrêté du 30 mars 2022 fixe pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 le gain annuel minimum susceptible d'être déclaré par les exploitants agricoles qui ont contracté une assurance complémentaire contre les accidents du travail et les maladies, le gain forfaitaire annuel et le pourcentage de ce gain, mentionnés aux articles L. 752-5 et L. 752-6 du code rural et de la pêche maritime. [En savoir plus](#)

Conditionnement des miels : Le décret n° 2022-482 du 4 avril 2022 renforce l'information du consommateur sur l'origine du miel. [En savoir plus](#)

Gestion du FEADER en 2023 : Le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, a présenté, lors du Conseil des ministres du 6 avril 2022, un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2022-68 du 26 janvier 2022 relative à la gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural au titre de la programmation débutant en 2023. [En savoir plus](#)